



Liquidation et risque pour la gerante

Par **jessy76**, le **06/10/2009** à **12:03**

Bonjour,

j'ai repris un restaurant en cession de part en juillet 2007 soit un an après sa création. déjà en déficit de 30 000 euros la 1ere année ,celui ci malgré tous mes efforts s'est creusé un peu plus chaque année.

Aujourd'hui je n'ai que deux options vendre ou liquider.

j'envisagerai le redressement pour gagner du temps afin de trouver un acquéreur.

Je voudrai acheter une simple pizza à emporter en fonds personnels et creer une eurl.

Est ce que mon eurl risque d'etre poursuivie pour les dettes de ma 1ere sarl?

QUE risquerai je ,en tant que gerante ,si il devait y avoir une liquidation ?

DETTES DE LA SOCIETE:

75000 euros de prêt pro :la 1ere gerant est toujours caution sur ce pret,moi,non.

5000 euros de charges sociale

7000 de tva

4 mois de loyer.

Merci